

# Plan Climat Air Énergie Territorial adossé au SCoT du Bergeracois

## Stratégie Bas Carbone Territoriale : Objectifs et Vision

1. Résumé non technique	
2. Diagnostics	
2.1. Diagnostic des émissions énergétiques, des consommations et production d'énergie	
2.2. Adaptation au changement climatique et qualité de l'air	
2.3. Évaluation de la séquestration nette de carbone	
2.4. Focus sur les réseaux d'énergie	
2.5. Note GES SCoT	
3. Stratégie et programme d'actions	
3.1. Stratégie bas carbone	X
3.2. Programme d'actions : SyCoTeB et intercommunalités	
3.3. Démarche de suivi et évaluation	
3.4. Note de préconisations pour la révision du SCoT	
3.5. Évaluation environnementale stratégique	



Document approuvé le  
28 novembre 2018

## Sommaire

<b>I. Des objectifs quantifiés pour les PCAET</b>	<b>2</b>
1. Les enjeux du territoire	4
2. Les objectifs du PCAET	6
<b>II. La Vision : 18 ambitions pour le Bergeracois Bas Carbone</b>	<b>14</b>
Axe transversal : Pilotage et diffusion du Plan Climat	16
Axe 1 : Aménager durablement le bergeracois	18
Axe 2 : Le bergeracois à énergie positive	21
Axe 3 : Adapter le bergeracois au changement climatique	25
Axe 4 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone	27
Annexe 1 : La prise en compte des objectifs réglementaires	31
Annexe 2 : la cohérence avec la stratégie nationale bas carbone	33

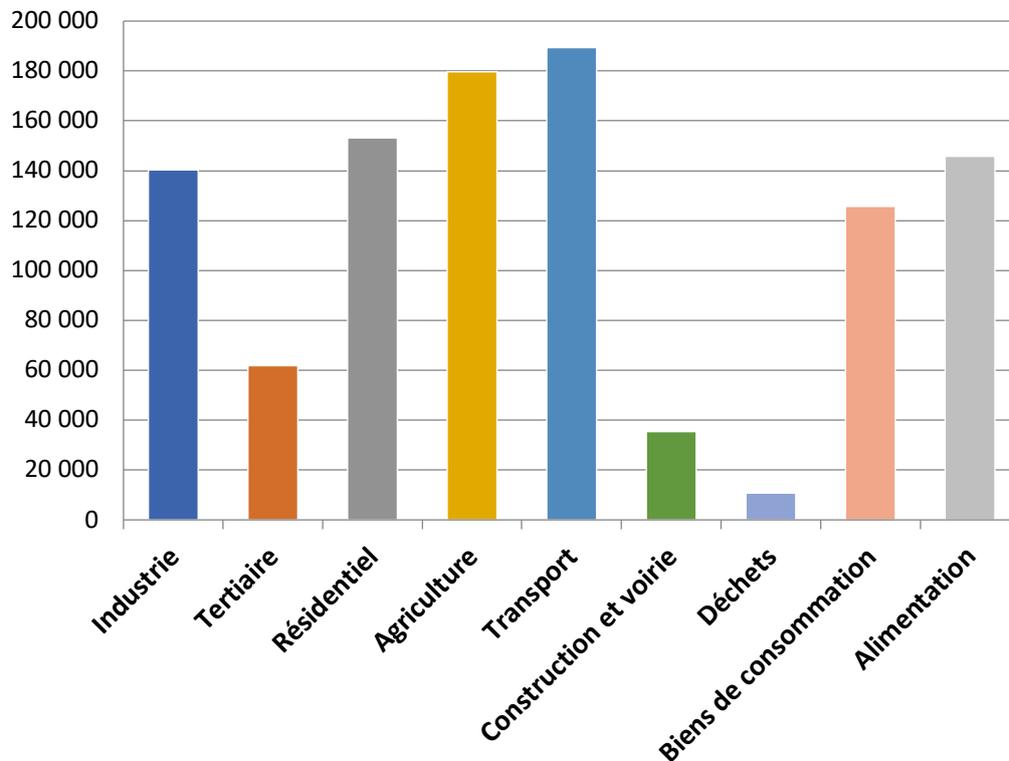
## I. Des objectifs quantifiés pour le SCoT du Bergeracois

## 1. Les enjeux du territoire

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	4 principaux secteurs émetteurs (hors consommation et alimentation) : transport (18%), agriculture (17 %) résidentiel (15%), industrie (13%)
Stockage de carbone	Un stock de 49 fois les émissions annuelles de GES du territoire. Mais un changement d'affectation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le Bilan territorial de GES de 1 % par an.
Consommation d'énergie finale	3 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (34%), industrie (28%), transport (23%)
Production et consommation des ENR	11% d'EnR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 61 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces)
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air relativement bonne, avec un enjeu sur le centre de Bergerac (rues « canyon » et voies de trafic dense et ralenti).
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau électrique assez faibles.
Vulnérabilité au changement climatique	4 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prévention des risques (incendie, inondation, retrait-gonflement d'argiles),</li> <li>- la préservation de la ressource en eau,</li> <li>- l'anticipation sanitaire des canicules,</li> <li>- l'adaptation des pratiques agricoles, en particulier viticole</li> </ul>

**BILAN CARBONE® du SYCOTEB**  
Emissions directes et indirectes de GES par catégorie, en TCO2e



*Profil d'émissions de GES du SCoT Bergeracois (2015)*

Les émissions du territoire représentent environ **1 million de tCO2e**. Cela correspond à :

- Près de 210 000 tours de la terre en avion long courrier,
- La combustion de 320 millions de litres de gasoil soit 107 piscines olympiques

Face à ces enjeux dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative ou quantitative, le territoire a mis en œuvre une stratégie environnementale **d'atténuation** (diminution de son impact environnemental) et **d'adaptation** (aux changements engagés).

## 2. Les objectifs du PCAET

### 2.1. Le cadre de réflexion

Le cadre de la réflexion du SCoT Bergeracois concernant l'atténuation a été le suivant :

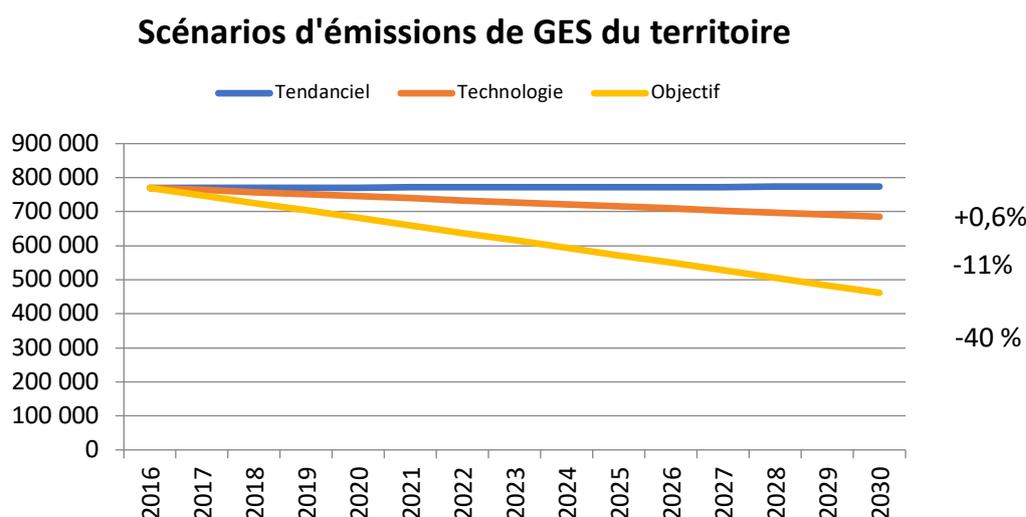
- considérer le périmètre réglementaire enrichi des émissions liées à la construction des bâtiments, la consommation et l'alimentation, soit une valeur initiale de 770 000 tCO<sub>2</sub>e émis par an ;
- décliner sur le territoire les objectifs GES nationaux, c'est-à-dire en particulier réduire les émissions de GES de -40% en 2030 (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à la première valeur connue de 2016<sup>1</sup>.

La déclinaison territoriale de ces objectifs nationaux mène donc à l'élaboration de scénarios qui permettent de dimensionner les efforts à fournir localement, c'est-à-dire de quantifier, pour chaque action, l'ambition à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- **Scénario Tendanciel**
  - o Scénario « au fil de l'eau » si aucune action n'était entreprise à partir d'aujourd'hui.
- **Scénario Technologie**
  - o Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2012, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc...).
- **Scénario Objectif LTECV**
  - o Scénario déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

Les hypothèses démographiques et les gains du scénario « technologie » sont détaillés en annexe.



<sup>1</sup>La référence du 3x20 européen est l'année 1990, cependant les émissions sur le SCOT du Bergeracois ne sont pas disponibles à cette date.

Cette approche a permis de montrer que les apports technologiques n'étaient pas suffisants sans un programme d'action local ambitieux.

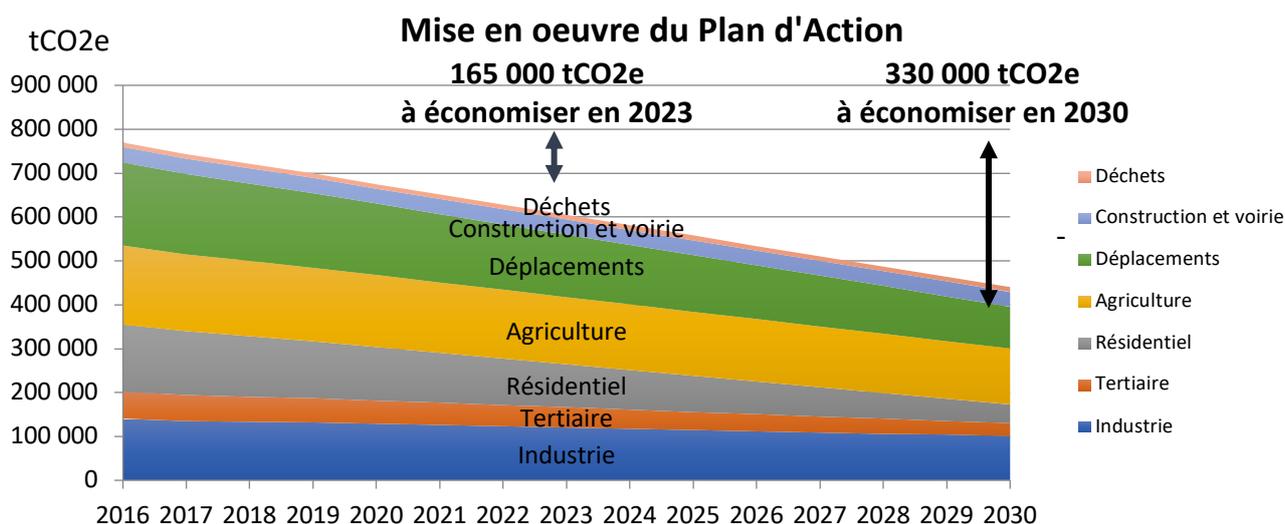
Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire.

Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions ont été soumises aux instances de pilotage et ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes sur le territoire. En particulier, l'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, l'engagement des acteurs et de l'état des avancements des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant du postulat suivant :

- Les objectifs nationaux de la loi TEPCV doivent être déclinés localement en faisant un travail itératif, poste par poste, afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour le Bergeracois.



L'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, de la maturité des acteurs et des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

## 2.2. Les objectifs du SCoT Bergeracois

Le SyCoTeB a retenu le **Scénario 2030** suivant :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Bergeracois 2030
1	Émissions de GES	-40%	-43%
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20%	-23%

4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	+100% (environ 16% en 2016 pour 32% en 2030)	+ 104 % en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-10%

- Sur les émissions de gaz à effet de serre, comme sur les économies d'énergie, le territoire affiche des objectifs légèrement supérieurs à la moyenne nationale. Cela s'explique notamment par un scénario « sans effort » ayant déjà une tendance à la baisse, contrairement à ceux que l'on peut observer sur les grands pôles urbains.
- Sur les ENR, le territoire dépasse sensiblement les ambitions nationales, puisqu'il est nécessaire que les territoires à fort potentiel puissent compenser les plus faibles capacités de développement des territoires à faible potentiel.

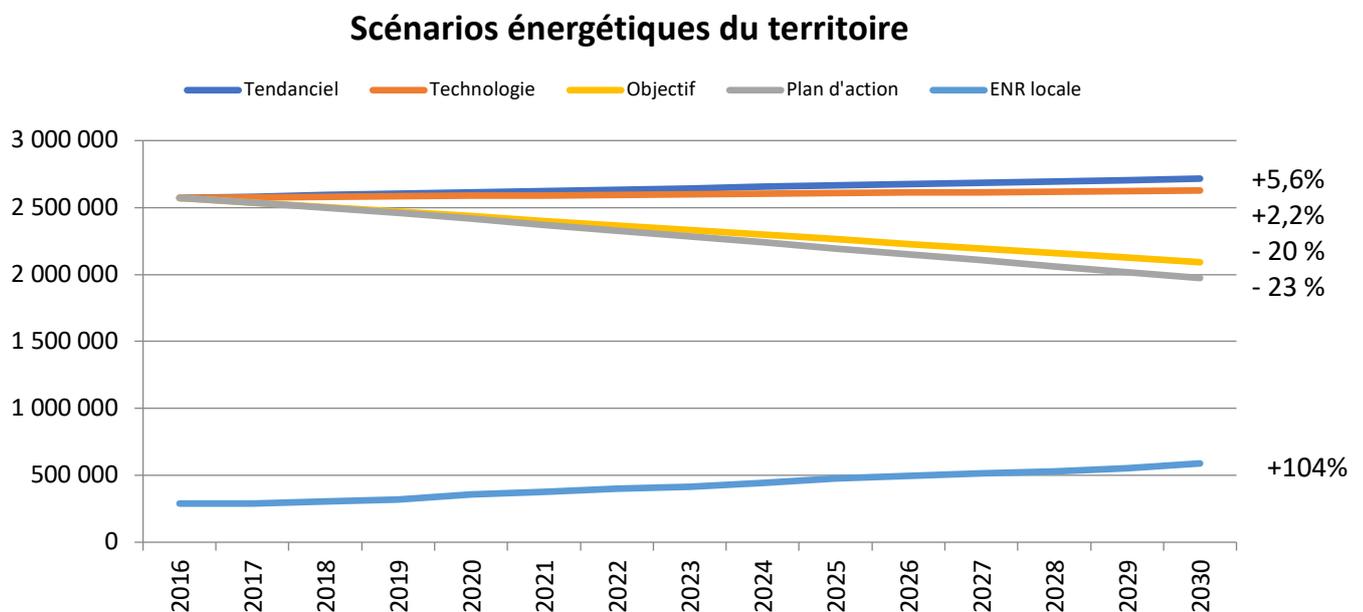
Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

### 2.3. Focus sur l'objectif de Maîtrise de l'Énergie

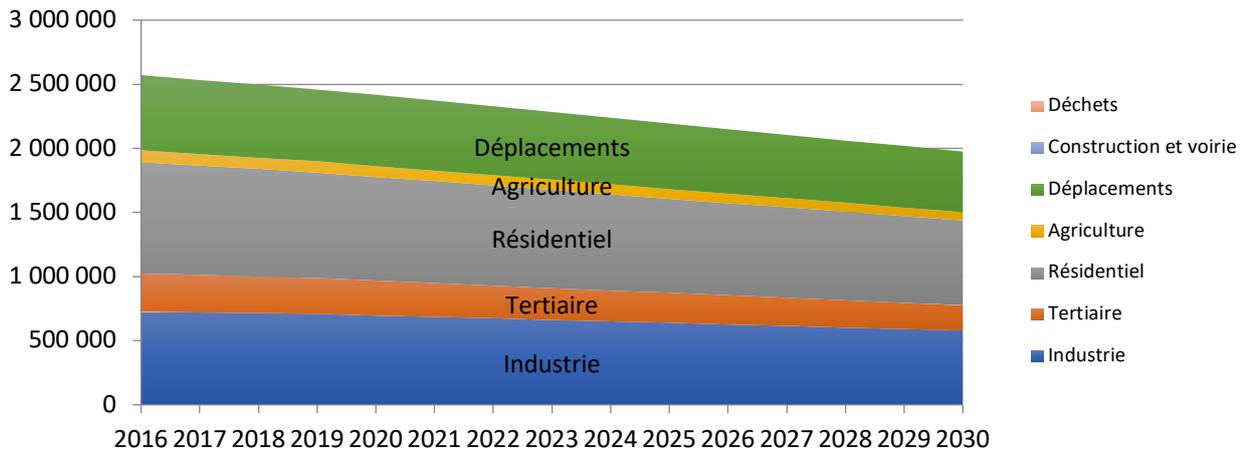
La consommation d'énergie sur le territoire est de **2 500 000 MWh**.

#### Évolution des consommations d'énergie du territoire selon les scénarios (et production d'ENR)

Le scénario plan d'action est ensuite décliné par secteurs de consommation d'énergie :



## Mise en oeuvre du Plan d'Action



Évolution des consommations d'énergie du territoire par secteur avec la mise en œuvre du programme d'actions

L'essentiel des économies d'énergie sera logiquement à réaliser sur les postes résidentiels et déplacements qui sont les deux principaux secteurs consommateurs sur le bergeracois.

## 2.4. Focus sur l'objectif Énergies Renouvelables

Le SyCoTeB a retenu pour le développement des ENR un scénario proche du scénario Objectif calé sur la LTECV.

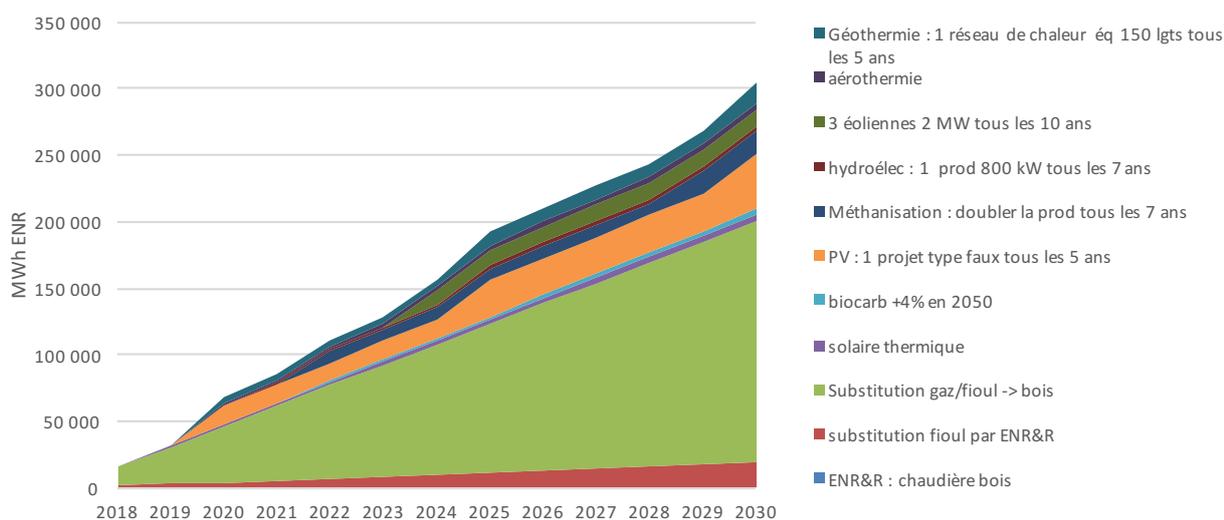
Scénario ENR	
Objectif LTECV	+100 % à horizon 2030 (de 16 à 32%)
Scénario Bergeracois	+104 % à horizon 2030

En 2015, la part d'ENR locales, hors agrocarburant dans la consommation est la suivante :

Poste	Valeur	Unité
ENR totales du territoire	290 000	MWh
% ENR sur la consommation totale	11	%

L'objectif de développement des ENR est précisé par énergie.

ENR additionnelles sur le SCOT Bergeracois



## 2.5. Focus sur l'objectif Qualité de l'air

Pour l'objectif relatif aux émissions de polluants, par mesure conservatoire, on ne considère que les objectifs de sobriété suivants :

- diminution des consommations d'énergie dans le résidentiel et le tertiaire,
- diminution du nombre de km parcourus par les véhicules pour les transports,
- diminution de l'emploi des engrais minéraux dans l'agriculture.

Ces actions ont un effet immédiat sur la baisse des émissions de polluants. Pour les autres objectifs, on vérifie (cf. Annexe) qu'ils ne dégradent pas la qualité de l'air pour leur part, ce qui permet de produire le bilan suivant :

Scénario Qualité de l'Air	
Objectif LTECV	Améliorer la qualité de l'air
Scénario bergeracois	-10% sur les émissions polluantes

Les résultats doivent être appréciés au regard du Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA) adoptée en mai 2017. Il fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat-air-énergie. Il est composé :

- d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 au niveau national par rapport à l'année de référence 2005 ;
- d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

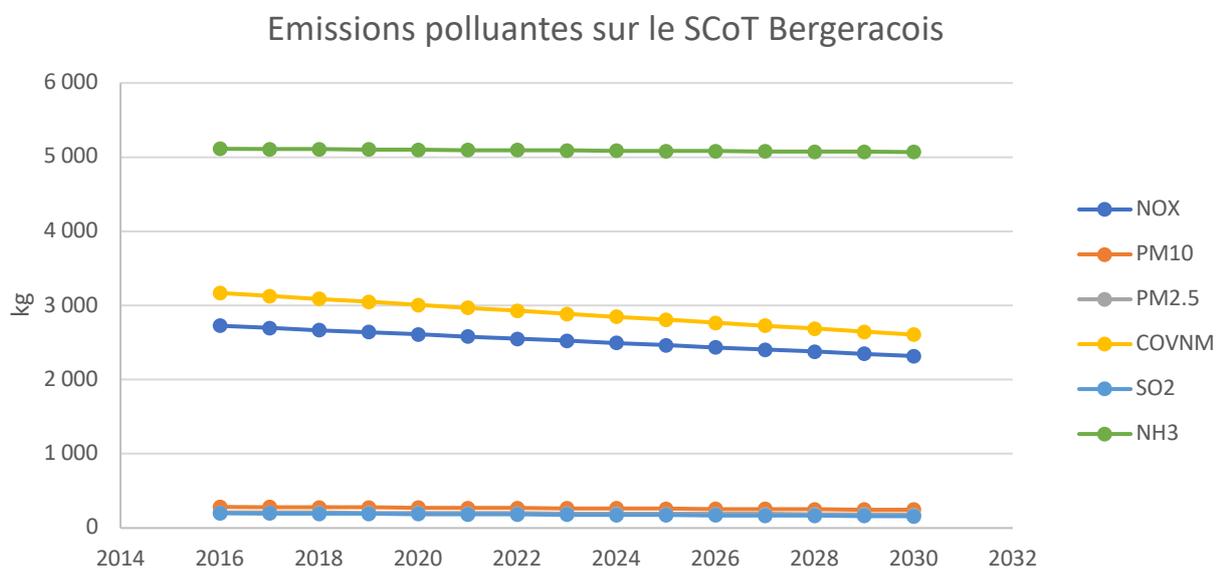
Les objectifs du PREPA sont les suivants :

Polluant	PREPA	PREPA
	A partir de 2020	A partir de 2030
<b>Oxydes d'azote (NOx)</b>	-50%	-69%
<b>Particules fines (PM2,5)</b>	-27%	-57%
<b>Composés organiques volatils (COVNM)</b>	-43%	-52%
<b>Dioxyde de soufre (SO2)</b>	-55%	-77%
<b>Ammoniac (NH3)</b>	-4%	-13%

Les objectifs fixés sur le Bergeracois l'ont été par rapport à l'année de référence du diagnostic (2012). Les réductions attendues sont les suivantes :

	2020	2021	2023	2025	2026	2030	2050
<b>NOX</b>	-4%	-5%	-7%	-10%	-11%	-15%	-33%
<b>PM10</b>	-4%	-5%	-7%	-8%	-9%	-13%	-29%
<b>PM2.5</b>	-4%	-5%	-6%	-8%	-9%	-13%	-28%
<b>COVNM</b>	-5%	-6%	-9%	-11%	-13%	-18%	-38%
<b>SO2</b>	-6%	-7%	-10%	-13%	-14%	-20%	-42%
<b>NH3</b>	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-2%

Le point de départ étant différent les comparaisons semblent difficiles. Elles ne seraient de toute façon que peu porteuse de sens puisque l'émission de polluants atmosphériques étant relativement faible sur le Bergeracois, il est difficile de les faire baisser dans les mêmes proportions que sur des territoires urbains.

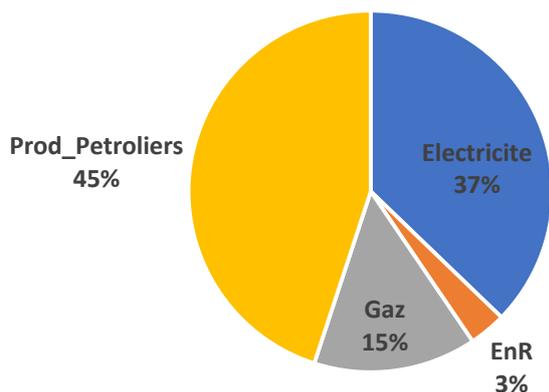


## 2.6. Les conséquences socio-économiques

### La facture énergétique du territoire

Le coût de l'énergie pour le territoire est de **220 M€<sup>2</sup> en 2015**, majoritairement pour les produits pétroliers.

**Facture Energétique du territoire du SCoT**  
€ par type, en %



**Le coût énergétique annuel** est estimé à :

- 1 370 € par an par habitant (dont 900 € pour son logement et 470 € pour ses déplacements sur le territoire),
- 8 800 € par emploi industriel (production + fret),
- 1 830 € par emploi tertiaire (bâtiment + fret).

### Le coût de l'inaction

Il est lié à :

- l'évolution de la facture énergétique : vulnérabilité économique du territoire ;
- l'impact sanitaire lié à la qualité de l'air : vulnérabilité sanitaire et coût associé ;
- l'impact économique d'un manque d'adaptation du territoire au changement climatique (à plus long terme que 2030).

Concernant **la vulnérabilité économique**, il est estimé que, toutes choses égales par ailleurs, le surcoût serait de 130 M€ en 2030, soit une augmentation de 58% du prix pour la consommation énergétique.

Cette estimation est réalisée en s'appuyant sur les prix de l'énergie utilisés par l'ADEME dans son étude des scénarios énergétiques 2030-2050 : 134 \$ le baril de pétrole et 13 \$/Mbtu, ainsi que sur une augmentation de 30% du prix de l'électricité.

<sup>2</sup> Prix de l'énergie issus de la base Pégase <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/pegase.html>

**Le surcoût énergétique annuel en 2030** est estimé à :

- 2100 € par habitant (1 300 € pour le logement et 470 € pour les déplacements sur le territoire),
- 14 200 € par emploi industriel (production + fret),
- 2 800 € par emploi tertiaire (Bâtiment + fret).

	Coût annuel 2015	Surcoût annuel 2030	Surcoût en %
Par habitant (part logement)	900 €	385 €	40 %
Par habitant (part déplacement)	470 €	320 €	70 %
Par emploi industriel	8 800 €	5 400 €	60 %
Par emploi tertiaire	1 830 €	985 €	55 %

Bien qu'étant de simples estimations, ces chiffres indiquent clairement que l'enjeu énergétique est pour le SyCoTeB une question économique et sociale de premier ordre.

Concernant le **coût de l'impact sanitaire de la qualité de l'air**, il n'y a pas d'étude sur le territoire sur le sujet, en raison d'une problématique peu intense.

Concernant l'impact économique du changement climatique sur le territoire, les principaux secteurs potentiellement sensibles sont :

- l'agriculture, et en particulier la viticulture, pour lesquels modifier l'exploitation est forcément long,
- l'exploitation forestière, pour anticiper les changements de biotope et adapter les essences.

L'impact économique de l'inaction induirait sur le long terme un dépérissement de ces filières.

## II. La vision : 18 ambitions pour un Bergeracois bas carbone

## Axe transversal : Pilotage et diffusion du Plan Climat

### Ambition 1. Animer et piloter le Plan Climat Énergie Territorial

Le SyCoTeB est le pilote et l'animateur de la démarche de PCAET du SCoT Bergeracois.

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par SyCoTeB, car cette animation doit permettre :

- d'accompagner la diffusion du programme d'action dans les EPCI, auprès des entreprises, et association du territoire,
- de soutenir les collectivités dans leur réflexion pour leur permettre d'identifier les actions sur lesquelles elles souhaitent se positionner (par exemple par l'animation de réunions de travail réunissant élus et services dans chaque communauté de communes),
- de finaliser un programme d'actions par communauté de communes, délibéré par les conseils communautaires,
- d'apporter un soutien en ingénierie technique et financière pour mettre en œuvre des actions portées par le SyCoTeB ou par les EPCI,
- de favoriser la mise en œuvre d'actions collectives (pour maîtriser les coûts), les partages d'expérience et le fonctionnement en réseau.

À terme, d'animer un système de suivi et d'évaluation: identification des actions mises en œuvre, identification de pistes de progrès, amélioration continue de la démarche.

#### Suivi

##### Indicateurs

Taux d'actions du PCAET : lancées, en cours et terminées

#### Les actions à mettre en œuvre

1.1	Piloter le PCAET
1.2	Animer le PCAET

### Ambition 2. Former les acteurs

Lors des ateliers de concertation qui ont servi à la définition de la stratégie et du programme d'actions, une demande très transversale de formation et information des acteurs a émergé.

En effet, la transition énergétique suppose de faire évoluer les pratiques professionnelles, comme les comportements. Il est donc essentiel de proposer des formations à destination d'une diversité de publics :

- collectivités : élus et agents,
- entreprises diverses et professionnels de tous secteurs,
- associations, habitants.

Le SyCoTeB aura un rôle important à jouer pour participer à l'émergence de cette offre de formation, mais celle-ci ne pourra se concrétiser que par la mobilisation de l'Éducation Nationale, des différents

lycées techniques, des acteurs de la formation professionnelle et des associations d'éducation à l'environnement.

#### Suivi

##### Indicateurs de moyens

Nombre d'actions de formation impulsées dans le cadre de la démarche et nombre de personnes formées par catégorie (entreprises, élus, agents)

#### Les actions à mettre en œuvre

2.1	Former les acteurs
-----	--------------------

### Ambition 3. Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation

Que cela soit pour sensibiliser ou pour faire connaître les possibilités d'actions, il est nécessaire de diffuser des éléments d'information. Or, les thématiques couvertes par le PCAET sont très nombreuses et une grande diversité de publics est concernée.

Ainsi ; il est nécessaire de définir les messages prioritaires et les publics cibles pour que la communication soit efficace.

Le SyCoTeB devra définir un plan de communication concernant :

- le PCAET,
- les thématiques traitées.

Ce programme devra définir les messages clés, les publics et les supports adaptés. Il sera décliné annuellement et devra être relayé par les EPCI membres.

#### Suivi

##### Indicateurs de moyens

Nombre de personnes touchées par les opérations de communication  
 Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation

#### Les actions à mettre en œuvre

3.1	Définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET
3.2	Communiquer et sensibiliser sur les thématiques du PCAET

## Axe 1 : Aménager durablement le bergeracois

### Ambition 4 : Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable

Le PCAET est porté par le SyCoTeB à l'échelle du SCoT Bergeracois. Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) devront traduire les orientations du SCoT dans leur règlement.

L'utilisation de l'outil « GES SCoT » a démontré que les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts très importants en matière d'émissions de gaz à effet de serre et que les principaux leviers à activer dans les documents d'urbanisme sur le Bergeracois sont :

- le développement des énergies renouvelables,
- la réhabilitation de l'habitat existant et la construction de logements performants énergétiquement,
- le rapprochement des lieux d'emploi et d'habitat.

Il est également essentiel de traiter des enjeux Air-Energie-Climat à l'échelle des opérations d'aménagement, en particulier :

- la performance énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables,
- l'intégration de l'enjeu des déplacements dans tous les projets,
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique (confort d'été, réduction des îlots de chaleur, maîtrise des eaux de ruissellement),
- le développement de l'utilisation des matériaux biosourcés.

#### Impacts et suivi

##### Impacts

##### Impact carbone :

**Réduction attendue en tonnes CO2e/an :**

1 100

##### Levier à activer :

Application du SCoT et 10 % des communes mettent en place des mesures d'urbanisme durable d'ici 2030

**Impact sur la qualité de l'air :** positif

##### Indicateurs

% de communes couvertes par un PLUi compatible avec les SCoT  
% de projets d'aménagement durable dans les nouveaux projets d'aménagement

#### Les actions à mettre en œuvre

4.1	Intégrer les enjeux énergie et climat dans les PLUi
4.2	Revitaliser les centres bourgs
4.3	Mettre en place des projets de quartier durable (éco-quartiers, éco-hameaux, etc.) et généraliser l'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement

## Ambition 5 : Favoriser les alternatives au tout voiture thermique

Les transports sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important.

En premier lieu, un travail sur les formes urbaines et l'aménagement du territoire, en lien avec le SCoT, est un enjeu majeur pour réduire les besoins et la portée des déplacements. D'ici 2030, l'impact attendu de ces actions reste modéré, les évolutions d'un territoire étant forcément lentes. Néanmoins, c'est sur ce type d'actions que réside l'essentiel du gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2030 et 2050, car c'est la condition nécessaire pour l'évolution des modes de déplacements sur le long terme.

Par ailleurs, le principal levier ne suppose pas d'effort particulier des collectivités locales, puisque les émissions des véhicules ont une très forte tendance à la baisse grâce aux progrès technologiques. Faciliter le développement des véhicules électriques permet d'accompagner cette dynamique nationale.

Le report modal, le vélo, la marche à pied et les transports en commun restent un levier très efficace à activer.

Le développement d'actions sur l'éco-conduite ne sera significatif que si l'on parvient à mobiliser un nombre important de citoyens.

### Impacts et suivi

<b>Impacts</b>	<b>Impact carbone :</b> <b>Réduction attendue en tonnes CO2e/an :</b> 572 <b>Levier à activer :</b> 500 personnes de plus par an font leurs déplacements domicile-travail en déplacement alternatifs (TC, déplacements doux), soit 20 % des actifs en 2030
	<b>Impact sur la qualité de l'air :</b> positif
<b>Indicateurs</b>	Baisse de la voiture dans la part modale des déplacements domicile-travail Nombre de véhicules électriques sur le territoire

### Les actions à mettre en œuvre

5.1	Définir et mettre en œuvre un schéma des modes de déplacements actifs
5.2	Renforcer les transports collectifs et leur articulation avec les autres modes de transport
5.3	Favoriser l'utilisation du vélo
5.4	Développer la mobilité électrique pour les particuliers
5.5	Améliorer la performance et l'utilisation des parcs de véhicules des collectivités

## Ambition 6 : Encourager les déplacements mutualisés et le télétravail

Les transports sont le premier poste d'émissions de GES sur le territoire et l'utilisation des véhicules légers représente 60 % des émissions liées à ce poste. Il s'agit donc d'un enjeu majeur, sur un territoire rural où le besoin de déplacement est important et où il est difficile de contraindre l'usage de la voiture individuelle.

Dès lors, réduire le besoin de déplacement notamment par le télétravail ou mutualiser les déplacements sont des pistes à privilégier. Grâce aux technologies de l'information et de la communication, un certain nombre de déplacements peuvent être limités, en particulier via le télétravail et le développement de visioconférences, mais aussi grâce aux nombreux sites internet et applications qui permettent de faciliter le covoiturage ou le partage de véhicules.

Il s'agit cependant de pouvoir offrir l'accès aux services aux personnes qui ne maîtrisent pas ces technologies et d'offrir les structures physiques nécessaires (aires de covoiturage, espaces de co-working, réseau haut-débit performant).

### Impacts et suivi

<b>Impacts</b>	<b>Impact carbone :</b> <b>Réduction en tonnes CO2e/an :</b> 781 <b>Levier à activer :</b> En nombre de personnes en plus par an : <ul style="list-style-type: none"><li>- 100 font 1 jour de télétravail par semaine</li><li>- 200 sont formés à l'écoconduite</li><li>- 500 font du covoiturage</li></ul>
	<b>Impact sur la qualité de l'air :</b> positif
<b>Indicateurs</b>	Nombre de PDE et PDIE Nombre de places sur les aires de covoiturage

### Les actions à mettre en œuvre

6.1	Développer le télétravail
6.2	Inciter à la mise en place de Plan de déplacements des organisations et plan de déplacements inter-organisation
6.3	Soutenir la pratique du co-voiturage
6.4	Créer une cellule de la mobilité

## Axe 2 : Le Bergeracois à énergie positive

### Ambition 7 : Soutenir la réhabilitation des bâtiments

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT Bergeracois. C'est donc un domaine de première importance, pour lequel l'enjeu principal consiste à réhabiliter les bâtiments existants.

Pour cela, il est nécessaire de multiplier les moyens de mobilisation sur le territoire : communications ciblées, nombreuses, convergentes, animation de réseaux d'acteurs, mise en place de solutions de financement à destination des différents publics.

#### Impacts et suivi

<b>Impacts</b>	<b>Impact carbone :</b> <b>Réduction attendue en tonnes CO2e/an :</b> 1 400 <b>Levier à activer :</b> 1 200 logements doivent être rénovés (tout ou partie) chaque année (moyenne annuelle d'ici 2030)
	<b>Impact sur la qualité de l'air :</b> positif
<b>Indicateurs de moyens</b>	Nombre de logements réhabilités à suivre via les OPAH, l'Espace Info Énergie

#### Les actions à mettre en œuvre

7.1	Conseil pour la réhabilitation des logements privés : créer localement un PRIS (Point Rénovation Info Service) et une PLRE (Plateforme Locale de Rénovation Énergétique)
7.2	Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation (ex : PIG et OPAH)
7.3	Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation et le développement de logements sociaux performants énergétiquement.
7.4	Réhabiliter les logements communaux
7.5	Réhabiliter les équipements publics

### Ambition 8 : Définir une stratégie de communication pour la rénovation du bâti et la promotion des énergies renouvelables pour les habitants et les collectivités

Le secteur résidentiel représente 34% des consommations d'énergie et 15% des émissions de GES sur le périmètre du SCoT du Bergeracois.

Pour maximiser l'utilisation des outils financiers et de conseils existants pour la rénovation du bâti, il est important de mettre en place une communication efficace, homogène, relayée sur tout le territoire, incluant en particulier la valorisation d'opérations vertueuses locales (de rénovation de logement,

d'implantation d'ENR, d'utilisation de matériaux biosourcés, etc.) avec l'organisation régulière de visites de sites, entre autres.

### Impacts et suivi

<b>Impacts</b>	<b>Impact carbone :</b> <b>Réduction attendue en tonnes CO2e/an :</b> 3 500 <b>Levier à activer :</b> 2000 ménages par an sensibilisés à l'efficacité énergétique et aux ENR en substitution du fioul en particulier, en moyenne annuelle d'ici 2030
	<b>Impact sur la qualité de l'air :</b> positif
<b>Indicateurs</b>	Formalisation et suivi du plan de communication.

### Les actions à mettre en œuvre

8.1	Communiquer auprès des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
8.2	Communiquer auprès des acteurs économiques tertiaires sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
8.3	Communiquer auprès des professionnels sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
8.4	Communiquer et former les collectivités sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération
8.5	Impulser des opérations collectives pour les collectivités
8.6	Impulser des opérations collectives pour les citoyens
8.7	Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique anciens

## Ambition 9 : Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique

Etre en situation de précarité énergétique, c'est dépenser au moins 10% de ses revenus pour les consommations énergétiques de son logement. C'est un enjeu social important, qui s'accompagne dans les zones rurales du coût supplémentaire important de la mobilité, souvent en voiture individuelle.

### Impacts et suivi

<b>Impacts</b>	<p><b>Impact carbone :</b>  <b>Réduction attendue en tonnes CO2e/an :</b>                  40  <b>Levier à activer :</b>                  200 ménages touchés par an en moyenne d'ici 2030</p>
	<b>Impact sur la qualité de l'air :</b> positif
<b>Indicateurs de moyens</b>	Nombre de ménages en précarité énergétique accompagnés

### Les actions à mettre en œuvre

9.1	Former les travailleurs sociaux aux questions de précarité énergétique
9.2	Identifier les publics concernés par la précarité énergétique
9.3	Mettre en place un SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)

## Ambition 10 : Structurer la stratégie et les moyens de développement des ENR via une cellule énergie territoriale partenariale

Les énergies renouvelables locales comptent pour 11% de la consommation d'énergie finale du territoire qui sont à comparer aux objectifs de 23% en 2020 de la loi Grenelle, et des 32% en 2030 de la loi de transition énergétique.

Sur ces 11%, une majorité (60%) est issue du boisbûche utilisé dans les cheminées des maisons du territoire. Cette combustion en foyer ouvert est peu efficace énergétiquement, et produit des particules fines qui dégradent la qualité de l'air.

Par ailleurs, une importante production hydroélectrique (33%) existe sur la Dordogne dans sa traversée du territoire (seuil de Tuilières principalement).

Le potentiel pour le développement des ENR est donc très important.

### Impacts et suivi

<b>Impacts</b>	<p><b>Impact carbone :</b>  <b>Réduction attendue en tonnes CO2e/an :</b>                  5000  <b>Leviers à activer :</b>                  Substitution du fioul par une ENR pour 370 logements par an (en moyenne annuelle d'ici 2030 et installation de 12 MW collectifs d'ici 2030)</p>
----------------	--

Impact sur la qualité de l'air : positif\*

Indicateurs de moyens

% d'énergie renouvelable locale par rapport à la consommation finale du territoire

#### Les actions à mettre en œuvre

10.1	Mettre en place une cellule énergie renouvelable
10.2	Développer la filière de production locale de bois-énergie
10.3	Promouvoir le développement des réseaux de chaleur ENR (bois, géothermie, CSR, biogaz...) et des chaufferies bois
10.4	Identifier les installations existantes et les projets dormants en hydroélectricité
10.5	Favoriser les projets de méthanisation en priorité à proximité du réseau de gaz naturel pour favoriser l'injection de biogaz.
10.6	Sensibiliser sur l'éolien et le petit éolien.
10.7	Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation, en particulier envers les agriculteurs
10.8	Travailler avec les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur leurs stratégies énergie-climat
10.9	Mettre en place des stratégies foncières et d'aménagements pour développer les ENR

## Axe 3 : Adapter le Bergeracois au changement climatique

### Ambition 11 : Protéger la population face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air

La protection des populations face aux fortes chaleurs passe notamment par une approche préventive, en adaptant les aménagements et les logements, ce qui aura également pour effet de renforcer la qualité du cadre de vie.

Lors des précédentes canicules, la surmortalité a été particulièrement importante sur la Dordogne, notamment en raison d'une part plus importante des personnes âgées dans la population. Or, très peu de personnes sont inscrites sur les registres des Plans Canicule. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des actions de prévention sur les fortes chaleurs et sur la pollution de l'air auprès des publics les plus fragiles, et en particulier les personnes âgées.

Avec une bonne qualité de l'air, l'enjeu de l'exposition des populations reste modéré. Toutefois, celle-ci peut se dégrader avec le changement climatique. Il reste donc important de réduire les principales sources d'émissions du territoire qui sont liées aux modes de chauffage et à l'agriculture (ce dernier volet étant traité dans l'ambition 16).

#### Suivi

##### Indicateurs

% de communes disposant d'un plan canicule

#### Les actions à mettre en œuvre

11.1	Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables isolées
11.2	Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement (alternatives à la climatisation)

### Ambition 12 Économiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs

La ressource en eau du territoire est déjà soumise à forte pression. Or, le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique montre qu'il existe un véritable risque d'accentuation de la pression sur la ressource. Dès lors, il est important de poursuivre et de renforcer les actions d'économie d'eau engagées dans les différents programmes en place sur les cours d'eau du territoire (SDAGE, SAGE et plan de gestion des étiages).

Ces actions doivent être menées auprès de l'ensemble des acteurs consommateurs d'eau, les consommations se répartissant entre usages agricoles, industriels et la production d'eau potable.

Concernant le secteur agricole, il serait souhaitable d'encourager le choix de cultures moins exigeantes en eau puis de favoriser des systèmes d'irrigation de précision.

## Suivi

### Indicateurs

Part des surfaces agricoles irriguées

### Les actions à mettre en œuvre

12.1	Travailler avec le monde agricole et la chambre d'agriculture sur l'enjeu d'adaptation
12.2	Encourager la récupération, le stockage et la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées
12.3	Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes, les entreprises aux économies d'eau
12.4	Favoriser une gestion qualitative de l'eau

## Ambition 13 : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et lutter contre les risques

Le changement climatique augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces, en raison du déplacement des aires climatiques, de la modification des chaînes alimentaires et de la structure des habitats.

L'un des principaux leviers pour renforcer la résilience des espèces face au changement climatique est bien de protéger les écosystèmes, puisque plus un écosystème est fragile, moins il a de capacité à s'adapter aux changements climatiques. Or sur le territoire, s'il existe de nombreux espaces naturels de qualité, assez peu sont protégés ou font l'objet de plans de gestion.

Par ailleurs, le changement climatique va accentuer certains risques majeurs, en particulier les risques inondations et incendie de forêt. Ce dernier étant insuffisamment traité à ce jour, il conviendra de renforcer les dispositifs de prévention.

## Suivi

### Indicateurs

Mesure des TVB (bilan de sa prise en compte par les PLUi)  
% des espaces du territoire faisant l'objet d'une protection

### Les actions à mettre en œuvre

13.1	Accompagner l'adaptation au changement climatique des milieux naturels en renforçant leur préservation, en particulier via la restauration de la trame verte et bleue
13.2	Renforcer la biodiversité et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
13.3	Encourager la gestion durable des espaces forestiers
13.4	Prévenir les risques naturels pouvant être aggravés par le changement climatique (incendie de forêt, inondation, retrait gonflement d'argile)

## Axe 4 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

### Ambition 14 : Développer l'économie verte

L'économie verte concerne les activités réduisant l'impact sur l'environnement : protection de l'environnement (prévention), efficacité énergétique (réduction), dépollution (correction). Ainsi, l'essor de l'économie verte doit permettre de développer et de diffuser de nouvelles technologies environnementales, participant à la lutte contre le changement ou à l'adaptation climatique. Il s'agit en outre d'un axe majeur de développement économique et de création d'emplois pour la prochaine décennie.

La France est particulièrement engagée sur cette thématique. Localement, chaque territoire dispose d'un potentiel spécifique qu'il est nécessaire d'étudier et de valoriser.

Une première réflexion menée lors d'un atelier de travail spécifique à l'économie verte sur le Bergeracois a permis de faire émerger 2 priorités qui sont traitées dans 2 autres axes du PCAET :

- animer le territoire afin de faire émerger des projets de réhabilitation chez les particuliers, avec des matériaux biosourcés (cf. Fiche Action 8.6),
- donner confiance aux entreprises, en leur faisant connaître les engagements du territoire en matière de rénovation des bâtiments et de développement des énergies renouvelables (en particulier photovoltaïque, géothermie et bois- cf. Fiche Action 3.1).

#### Impact et suivi

##### Impacts

**Impact carbone** : commun et non cumulatif pour les ambitions 14 et 15

**Réduction attendue en tonnes CO<sub>2</sub>e/an :**

1 403

**Levier à activer :**

10 % d'économie d'énergie pour 10 % des entreprises du territoire par an (en moyenne annuelle d'ici 2030)

**Impact sur la qualité de l'air** : neutre ou positif

##### Indicateurs

Nombre d'entreprises de l'environnement implantées sur le territoire par an

Part des marchés publics intégrant des critères environnementaux

#### Les actions à mettre en œuvre

14.1	Définir une stratégie de développement de l'économie verte
14.2	Soutenir l'économie verte et/ou locale par la commande publique

## Ambition 15 : Développer l'économie circulaire

L'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du développement durable avec l'objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

L'économie circulaire est une véritable démarche de développement économique, qui permet des gains de productivité pour une entreprise. Mener une démarche d'économie circulaire sur un territoire est donc également une démarche de compétitivité économique.

Il s'agit donc d'une perspective majeure afin de dissocier l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et les différents impacts environnementaux, de l'augmentation de la production de richesse.

L'enjeu est important pour le territoire puisque les émissions liées à l'activité économique (hors agriculture) représentent presque un tiers des émissions du Bergeracois (et la moitié des consommations énergétiques du territoire) :

- 13 % pour les émissions industrielles,
- 6 % pour les émissions tertiaires,
- 7 % pour les émissions liées au transport de marchandises.

### Impact et suivi

#### Impacts

**Impact carbone** : commun et non cumulatif pour les ambitions 14 et 15

**Réduction attendue en tonnes CO<sub>2</sub>e/an :**

1 403

**Levier à activer :**

10 % d'économie d'énergie pour 10 % des entreprises du territoire par an (en moyenne annuelle d'ici 2030)

**Impact sur la qualité de l'air** : neutre ou positif

#### Indicateurs

Nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle

Réduction des tonnages d'OMR/habitants collectées annuellement

### Les actions à mettre en œuvre

15.1	Mettre en œuvre des opérations d'écologie industrielle et territoriale
15.2	Sensibiliser et former les entreprises aux pratiques environnementales
15.3	Mener des démarches « zéro déchet – zéro gaspillage »

## Ambition 16 : Développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental

L'agriculture est le second poste émetteur de GES du territoire (17 %). Ces émissions sont principalement non énergétiques, liées d'une part à la volatilisation d'une partie de l'azote des engrais épandus, et d'autre part aux émissions de méthane des ruminants, ainsi qu'aux fermentations des déjections des élevages.

Dans le domaine viticole comme dans l'élevage, les besoins énergétiques sont cependant importants, avec la nécessité de rafraîchissement des liquides ou des ambiances, qui utilisent des systèmes de froid dont les gaz ont souvent un impact GES important.

Des pratiques performantes peuvent permettre de diminuer les bilans GES des exploitations agricoles de 30 à 40 %, notamment par le renforcement du stockage de carbone dans les sols et la végétation.

### Impact et suivi

<b>Impacts</b>	<p><b>Impact carbone :</b>  <b>Réduction attendue en tonnes CO2e/an :</b>                  1 500  <b>Levier à activer :</b>                  Chaque année, augmentation de 5 % des exploitations mettant en œuvre des actions                  Évolution de 1,7 % par an de la SAU ayant une couverture des sols constante</p>
	<b>Impact sur la qualité de l'air :</b> neutre
<b>Indicateurs de moyens</b>	Nombre d'agriculteurs et viticulteurs mobilisés

### Les actions à mettre en œuvre

16.1	Promouvoir les outils et initiatives existantes des acteurs de l'Agriculture sur les économies d'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental, l'adaptation des cultures.
------	--

## Ambition 17 : Veiller à la bonne articulation entre PCAET et Projet Alimentaire Territorial

Le Pays du Bergeracois porte une démarche de Projet Alimentaire Territorial(PAT).

L'ensemble des pistes qui ont été identifiées dans le cadre du PCAET en matière de développement de l'agriculture locale et des circuits courts,est d'ores et déjà présent dans le Projet Alimentaire du Bergeracois. C'est pourquoi, il s'agira essentiellement ici de contribuer à la mise en œuvre de ce projet et en particulier afin :

- de développer les circuits courts,
- de développer l'offre locale dans la restauration collective,
- de communiquer sur l'agriculture locale auprès de tous les publics (habitants, restaurateurs et scolaires).

D'un point de vue climatique, l'objectif de l'action est de réduire la quantité de produits alimentaires rentrant sur le territoire ce qui a pour effet de limiter les transports de marchandises et de fusionner deux

postes d'émissions : celui de la production agricole et celui de la consommation alimentaire. Cette démarche prend tout son sens dans le cadre d'une production à faible impact environnemental (cf. Objectif 16).

### Suivi

#### Indicateurs

Part d'approvisionnement local, de saison, bio dans la restauration collective  
Part des productions locales consommées localement

#### Les actions à mettre en œuvre

17.1	Déployer une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison
17.2	Développer les circuits courts de producteurs
17.3	Développer l'offre locale dans la restauration collective
17.4	Communiquer sur l'agriculture locale (habitants, restaurateurs, scolaires)

### Ambition 18 : Définir une stratégie autour de l'éco-tourisme

Le territoire bénéficie d'un fort potentiel touristique. Le renforcement d'une stratégie touristique doit permettre de renforcer l'activité touristique du territoire.

Dans le cadre du PCAET, le SyCoTeB invite les acteurs touristiques du territoire à orienter leur stratégie touristique vers l'éco-tourisme, c'est-à-dire à développer une image et des produits liés à la découverte et à la préservation du patrimoine historique, culturel et naturel. En effet, ce positionnement semble tout à fait cohérent au regard de l'image du territoire et de la mise en œuvre d'un PCAET.

Il est également souhaitable d'articuler cette offre écotouristique avec des pratiques expérientielles qui permettent au visiteur d'expérimenter les pratiques liées aux différents savoir-faire locaux.

Par ailleurs, le principal impact carbone de l'activité touristique est lié au déplacement des visiteurs pour venir sur le site, puis lors de leur séjour.

Or, il est possible de réduire ces émissions en développant une offre touristique alternative qui permettra de réduire l'impact des déplacements sur site, ainsi que, dans une moindre mesure, lors des trajets aller-retour.

### Suivi

#### Indicateurs

Nombre de professionnels disposant d'un label écotouristique

#### Les actions à mettre en œuvre

18.1	Intégrer l'éco-tourisme dans la stratégie touristique du territoire
18.2	Repérer et valoriser les bonnes pratiques des prestataires touristiques
18.3	Développer les initiatives des acteurs touristiques réduisant l'utilisation de la voiture individuelle (utilisation de minibus, de vélos, etc.)

## Annexe I : La prise en compte des objectifs réglementaires

Objectifs réglementaires	Intégration dans la stratégie du PCAET du SCoT Bergeracois	Objectifs quantifiés
<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>	Chaque objectif stratégique fait l'objet d'une estimation des gains attendus en matière de GES. Une synthèse finale par secteur est proposée.	Objectifs : - 2021 : - 15 % - 2023 : - 21 % - 2026 : -30% - 2030 : - 43 %
<b>Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments</b>	Plusieurs orientations stratégiques et actions contribuent à cet objectif : <b>Ambition 7</b> vise le développement de l'urbanisme durable, dont l'utilisation des matériaux biosourcés (via des quartiers durables, et les documents d'urbanismes ( <b>Actions 7.1 et 7.2</b> )) <b>L'action 8.6</b> : Les actions collectives pour les citoyens visent explicitement le recours à des matériaux biosourcés. <b>L'ambition 14</b> a pour objectif de développer les filières de l'économie verte, dont la production de matériaux biosourcés ( <b>Action 14.1</b> ) <b>L'ambition 16</b> vise l'évolution des pratiques agricoles, dont le renforcement du stockage de carbone dans les sols et la végétation.	Le programme d'actions prévoit une séquestration carbone cumulée de : - 2635 tCO2 en 2021 - 5271 tCO2 en 2023 - 10 285 tCO2 en 2026 - 15 500 tCO2 en 2030
<b>Maîtrise de la consommation d'énergie finale</b>	<b>Les ambitions 7 -8 et 9</b> sont entièrement dédiées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (résidentiels et tertiaires). <b>Les ambitions 5 et 6</b> visent la réduction de l'utilisation des voitures individuelles et donc la baisse des consommations énergétiques. <b>L'ambition 14</b> cherche à faire évoluer les pratiques des entreprises, dont les consommations énergétiques	Objectifs : - 2021 : - 8 % - 2023 : - 11 % - 2026 : -16 % - 2030 : - 23%
<b>Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage</b>	<b>L'ambition 10</b> est dédiée au développement des énergies renouvelables sur le territoire	Objectifs : - 2021 : + 28 % - 2023 : + 42 % - 2026 : + 72 % - 2030 : + 112 %  Soit un doublement des productions ENR locales d'ici 2030 (hors transport et agrocarburants).

<p><b>Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur</b></p>	<p><b>L'ambition 10</b> intègre une action spécifiquement dédiée au développement des réseaux de chaleur(<b>Action 10.3</b>).</p> <p><b>L'ambition 7</b> sur l'urbanisme durable doit également viser leur développement via les documents d'urbanismes et les opérations d'aménagement</p>	
<p><b>Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires</b></p>	<p><b>L'ambition 14</b> a pour objectif de développer les filières de l'économie verte, dont la production de matériaux biosourcés (<b>Action 14.1</b>)</p>	
<p><b>Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration</b></p>	<p>Intégrer explicitement dans <b>l'Ambition 11</b>.</p> <p>Intégration dans de nombreuses actions (urbanisme, déplacement, énergies renouvelables faisant clairement référence au label flamme verte, évolution des pratiques agricoles). Estimation de l'impact sur la qualité de l'air de chaque action du programme.</p>	<p>Cf. page 10</p>
<p><b>Évolution coordonnée des réseaux énergétiques</b></p>	<p>La cellule énergie renouvelable, actions phare des ambitions énergétiques aura pour rôle d'articuler les différents acteurs autour du développement des ENR. Elle devra en particulier permettre l'évolution coordonnée des réseaux.</p>	
<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p>	<p>Un axe est entièrement dédié à l'adaptation au changement climatique au travers de <b>3 ambitions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>11</b> : Protéger la nature face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air</li> <li>- <b>12</b> : Économiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs</li> <li>- <b>13</b> : Renforcer la prise en compte de la biodiversité et lutter contre les risques.</li> </ul>	

## Annexe 2 : la cohérence avec la stratégie nationale bas carbone

Objectifs	
SNBC	Intégration dans la stratégie du PCAET du SCoT Bergeracois
<b>Recommandations transversales</b>	
<b>Réduire l’empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du Scope 3 dans les diagnostics et dans les leviers d’actions (consommation, alimentation, construction des bâtiments)</li> <li>- Actions sur les achats publics (<b>Ambition 14, Action 14.2</b>)</li> <li>- Économie circulaire (<b>Ambition 15, Action 15.1</b>)</li> <li>- Sensibilisation des habitants sur les comportements (<b>Ambition 3, Action 3.1</b>)</li> </ul>
<b>Mettre en œuvre la transition énergétique en réorientant les investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clause environnementale dans les appels d’offres (<b>Ambition 14, Action 14.2</b>)</li> <li>- Lutte contre la précarité énergétique (<b>Ambition 9, Actions 9.1 ; 9.2 et 9.3</b>)</li> </ul>
<b>Créer les conditions du succès du développement d’une économie biosourcée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l’économie verte, accès sur les matériaux biosourcés (<b>Ambition 14, Action 14.1, ainsi qu’action 8.6</b>)</li> </ul>
<b>Trouver le chemin d’une gestion plus durable des terres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison avec les objectifs SCoT :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préservation des espaces naturels et agricoles (<b>Ambition 17 et Ambition 5 ; Actions 5.1 et 17.1</b>)</li> <li>o Rapprochement emploi/logement (<b>Ambition 5-Action 5.1</b>)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Accompagner les dynamiques territoriales de projets et fédérer l’ensemble des énergies autour des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer les acteurs du territoire autour du PCAET (Ambitions 1 ; 2 et 3)</li> <li>- Créer des outils pour favoriser les projets                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule énergie renouvelable (<b>Action 10.3</b>)</li> <li>- Cellule mobilité (<b>Action 6.4</b>)</li> </ul> </li> </ul>
<b>S’appuyer sur des politiques R&amp;D et de formation ambitieuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif sur la formation des acteurs (<b>Ambition 2, Action 2.1</b>)</li> </ul>

Objectifs		Objectifs quantifiés	
SNBC	Intégration dans la stratégie du PCAET du SCoT Bergeracois	SNBC Budget carbone 2024-2028	Bergeracois Objectif 2030
<b>Recommandations sectorielles</b>			
<b>Des transports bas-carbone</b>	<b>Ambition 5 et 6</b>	-29 %	-50 %
<b>Des bâtiments bas-carbone</b>	<b>Ambition 7 et 8</b>	-54 %	-52%
<b>Une agriculture bas-carbone</b>	<b>Ambition 16</b>	-54 %	-72%
<b>Forêt-Bois-Biomasse</b>	<b>Ambition 10 et 13</b>		
<b>Industrie bas-carbone</b>	<b>Ambition 14 et 15</b>	-23 %	-28%
<b>Des énergies bas-carbone</b>	<b>Ambition 10</b>		
<b>Faire du traitement des déchets un des piliers pour développer une économie circulaire</b>	<b>Ambition 15</b>		